

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-8-5

Séance du vendredi 13 septembre 2013

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE RIEDISHEIM ET DE PFASTATT DANS LE CADRE DE CONVENTIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-4-8-1 du 14 octobre 2011 relatif à la convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT
- VU la délibération n° CP-2012-7-8-2 du 6 juillet 2012 relatif à la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM,
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives en 2013, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du Conseil Général du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le versement :

- à la commune de RIEDISHEIM d'une subvention d'un montant de 5 000€, pour l'accueil d'élèves du collège GAMBETTA à RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2012/2013,
- à la commune de PFASTATT d'une subvention d'un montant de 5 000€, pour l'accueil d'élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT à PFASTATT au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2012/2013.

Les crédits correspondants d'un montant total de 10 000€ seront à prélever sur les crédits disponibles du programme E755, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions